



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2025

Contexte juridique

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir doit se dérouler dans un délai deux mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Comité Syndical, contrairement au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), obligatoire pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, et soumis au vote. Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte financier unique (CFU) de fin d'exercice qu'il précède.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) est transmis au préfet et aux membres adhérents du Syndicat Mixte et sera publié sur le site internet du Conservatoire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté comme support au débat, retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget primitif 2025. Néanmoins, les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice.

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES

Ecole pionnière créée en France en 1984 à l'initiative du Président du Département des Alpes-Maritimes, le Conservatoire des Alpes-Maritimes est une structure itinérante et décentralisée, permettant aux habitants du moyen et du haut pays d'accéder à des formations musicales de qualité.

Conservatoire agréé depuis 1988 dans la discipline Musique, l'enseignement est assuré par des artistes-pédagogues diplômés et musiciens intervenants en milieu scolaire. Les professeurs ouvrent les chemins de la musique aux élèves, enfants, adolescents, adultes du moyen et du haut pays, tous acteurs de cette grande symphonie départementale qui contribue à l'essor culturel de ces territoires.

Dans le cadre du développement de ses activités pédagogiques et spectacles Arts Vivants, le Conservatoire des Alpes-Maritimes a ouvert une nouvelle discipline à titre expérimental pour la rentrée 2024-2025 : La Danse.

De son expérience et de sa présence sur l'ensemble du territoire, le Conservatoire des Alpes-Maritimes se positionne comme un véritable outil culturel pour le Département.

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical composé des représentants des collectivités territoriales membres : le Département des Alpes-Maritimes et les Communes.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

La rentrée scolaire au Conservatoire a été marquée par un bilan positif dans plusieurs secteurs :

Effectifs des élèves au 30/11/2024 :

- 1 059 élèves inscrits au Conservatoire (140 nouvelles inscriptions à venir) ;
- Augmentation significative des élèves dans les disciplines : batterie, trompette, clarinette, accordéon et mandoline ;
- 2 600 élèves bénéficiant des interventions en milieu scolaire (soit 124 classes pour 50 établissements).

Nouvelle discipline :

- Création de l'activité « Danse » dans 6 communes adhérentes : Lantosque, St Sauveur sur Tinée, Saint Etienne de Tinée, Clans, Roussillon et Valdeblore ;

Pédagogie :

- Création d'une nouvelle classe Orchestre OAC (Collège Nucéra - Nice) ;
- Création d'une première classe Orchestre dans une école primaire OAE (Petit Bois - Saint Dalmas de Tende) ;
- Lancement d'une campagne de recrutement de nouveaux professeurs ;
- Mise en place d'un plan de formation pour les enseignants afin d'accueillir les enfants malentendants et sourds ;
- Création d'une nouvelle classe Arts de la Scène ASAC (Collège de L'Escarène).

Actions culturelles :

- Partenariat avec le département sur le projet « Anima Ex Musica » ;
- Développement des stages « Musique et nature » ;
- Rassemblement des classes Orchestre pour un concert de fin d'année ;
- Orchestre « Ta Colo » ;
- Création d'une fanfare dans la vallée de la Roya-Bévéra ;
- Collaboration artistique avec des chanteurs lyriques ;
- Création de concerts au sein du Palais Sarde ;
- Résidence d'artistes ;
- Conférences et rencontres musicales ;
- Ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ;
- Fédération des associations (Musique Traditionnelle, Chant Lyrique, Patrimoine, Musique Populaire).

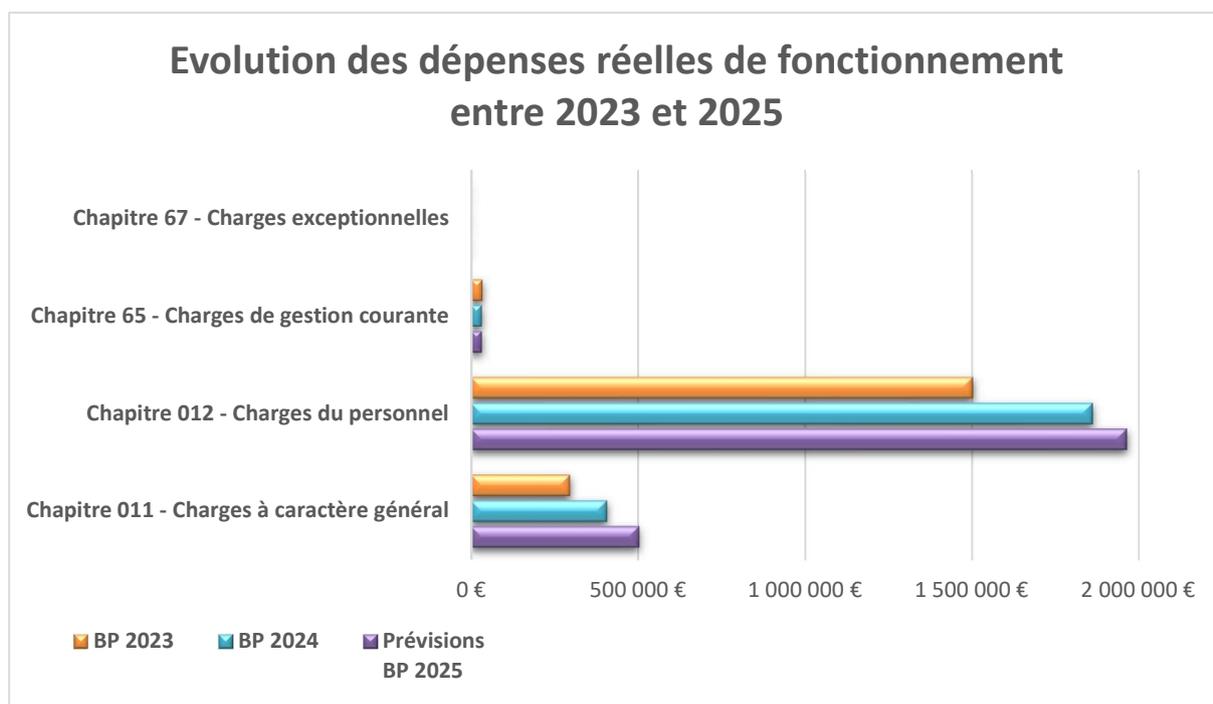
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les efforts et les visions dans la gestion financière du Conservatoire et le maintien d'un service public de qualité constituent les objectifs principaux des orientations 2025.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles à hauteur de 2 538 000 €, soit + 7.61 % par rapport au budget 2024.

Dépenses de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Prévisions BP 2025	2023/2024	2024/2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	297 000.00 €	408 750.00 €	503 915.00 €	37.63%	23.28%
Chapitre 012 - Charges du personnel	1 504 000.00 €	1 863 400.00 €	1 965 400.00 €	23.90%	5.47%
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	34 000.00 €	32 350.00 €	32 800.00 €	-4.85%	1.39%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €	2 322.33 €	2 000.00 €	16.12%	-13.88%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	582.00 €		1 850.00 €		
<i>Sous-total Dépenses Réelles de Fonctionnement</i>	1 837 582.00 €	2 306 822.33 €	2 505 965.00 €	25.54%	8.63%
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	9 000.00 €	16 650.00 €	32 035.00 €	85.00%	92.40%
Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement		35 000.00 €			
TOTAL	1 846 582.00 €	2 358 472.33 €	2 538 000.00 €	27.72%	7.61%



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 8.63 % au stade de la prévision budgétaire.

Le Conservatoire ayant pour mission l'irrigation culturelle sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, il se doit d'apporter un service décentralisé au public dans le cadre de la prévision budgétaire.

L'augmentation de 95 165 € (+ 23.28 %) des charges à caractère général (**chapitre 011**) s'explique en partie par :

- Rémunération de certains enseignants en prestations de services (3 professeurs de danse et 1 professeur de musique) ;
- Accroissement des frais de déplacements professionnels liés à l'activité danse ;

Le **chapitre 012** (Charges de personnel et frais assimilés) est également en hausse de 102 000 € (+ 5.47 %). Pour l'année 2025, les nouvelles réglementations obligatoires en matière de cotisations pour les fonctionnaires territoriaux n'ont pas encore été publiées au J.O (Journal Officiel), cependant, la variation présentée ci-dessus s'explique par :

- La mise en place de la protection sociale complémentaire Prévoyance ;
- Le recrutement de 2 professeurs de danse à temps non complet (2 x 10h/20^{ème}) ;
- Le recrutement de 2 professeurs de batterie et saxophone (2 x 10h/20^{ème}) ;
- Le GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières :
 - 5 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (3 de catégorie B ; 2 de catégorie A) ;
 - 1 avancement de grade de catégorie A pour le passage en hors classe (sous réserve d'un départ à la retraite) ;
 - 1 avancement de grade par examen professionnel, ATEA Principal de 1^{ère} classe (sous réserve de réussite) ;
 - 1 promotion interne, 1 de catégorie B (sous réserve d'admission).

Sur les 3 remplacements prévus au budget 2024, 2 remplacements ont pu être budgétisés sur l'exercice 2025, pour prévenir d'éventuels arrêts maladies.

Le Conservatoire compte parmi ses effectifs 4 enseignants qui peuvent prétendre à un départ à la retraite à compter du mois de mai 2025 (1 enseignant en a fait la demande à ce jour).

Le **chapitre 65** (autres charges de gestion courante) reste relativement stable (450 € par rapport à 2024). Il s'agit principalement des indemnités aux élus ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels.

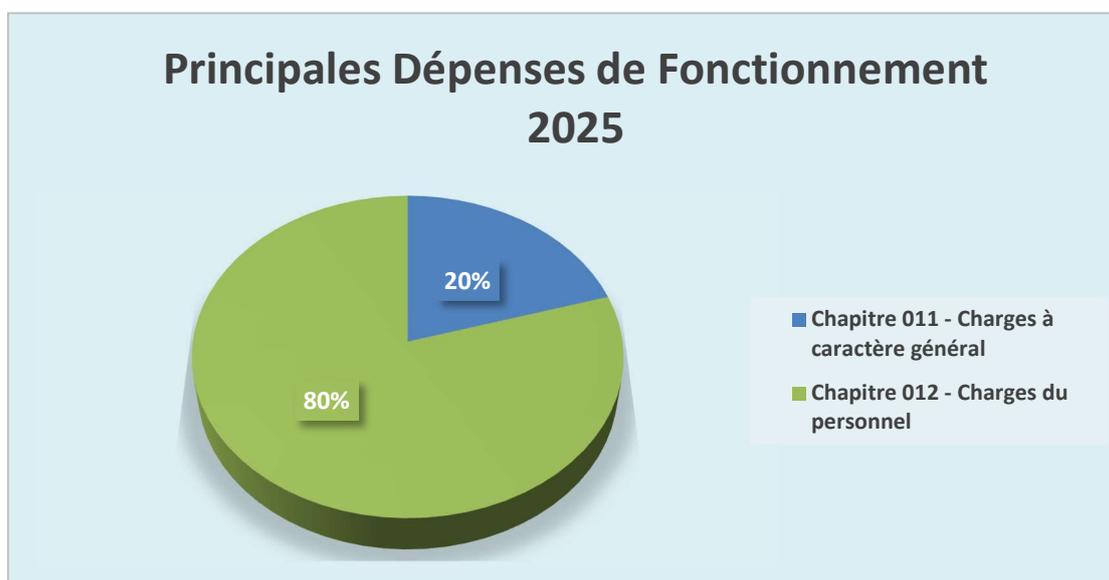
Les **chapitres 67 et 68**, d'un poids faible dans le budget, pour un total de 3 850 €, financent des titres de recettes annulés sur exercices antérieurs et des provisions de crédits pour les dépréciations des créances (soit des titres de recettes non réglés).

Le **chapitre 042** concerne les amortissements des instruments de musique pour un montant de 32 035 €. Ce montant inclut les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissements. En reprenant l'inventaire du Conservatoire, il a été constaté un passif cumulé d'amortissements non comptabilisés.

Ce manque de suivi entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, durant cette période, a conduit à une accumulation d'amortissements non comptabilisés. La somme constatée est de 315 000 € entre l'actif du Comptable Public et l'inventaire du Conservatoire.

Le Conservatoire a obtenu validation auprès du Comptable Public pour étaler cette somme sur plusieurs exercices.

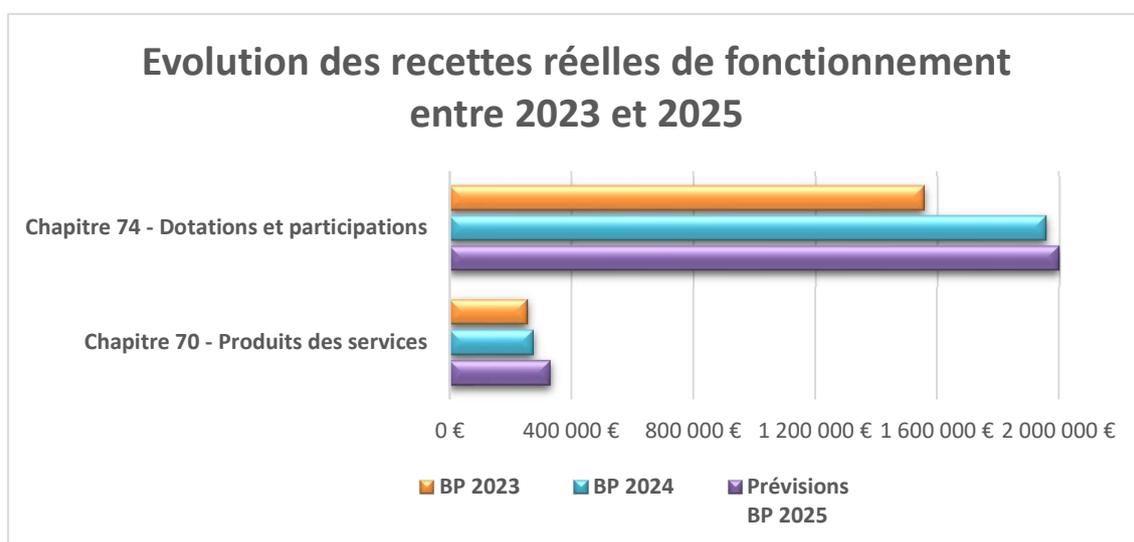
A ce titre, un rattrapage d'amortissement obligatoire sera réalisé à hauteur de 8 109.03 € pour l'exercice 2025 afin de diminuer la somme de 315 000 €.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale qui représente 80% du budget de fonctionnement du Conservatoire.

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles à hauteur de 2 538 000 € soit + 7.61 % par rapport au budget 2024.

Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Prévisions BP 2025	2023/2024	2024/2025
Chapitre 013 - Atténuations de charges	11 760.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	-14.97%	0.00%
Chapitre 70 - Produits des services	255 000.00 €	275 000.00 €	330 000.00 €	7.84%	20.00%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 557 797.30 €	1 958 000.00 €	2 001 000.00 €	25.69%	2.20%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 000.00 €		7 000.00 €		
Sous-total Recettes Réelles de Fonctionnement	1 825 557.30 €	2 243 000.00 €	2 348 000.00 €	22.87%	4.68%
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	950.00 €	950.00 €			
R002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 074.70 €	114 522.33 €	190 000.00 €		65.91%
<i>* R002 - Résultat de fonctionnement reporté (estimation au 30/11/2024)</i>					
TOTAL	1 846 582.00 €	2 358 472.33 €	2 538 000.00 €	27.72%	7.61%



Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 4.68 % au stade de la prévision budgétaire.

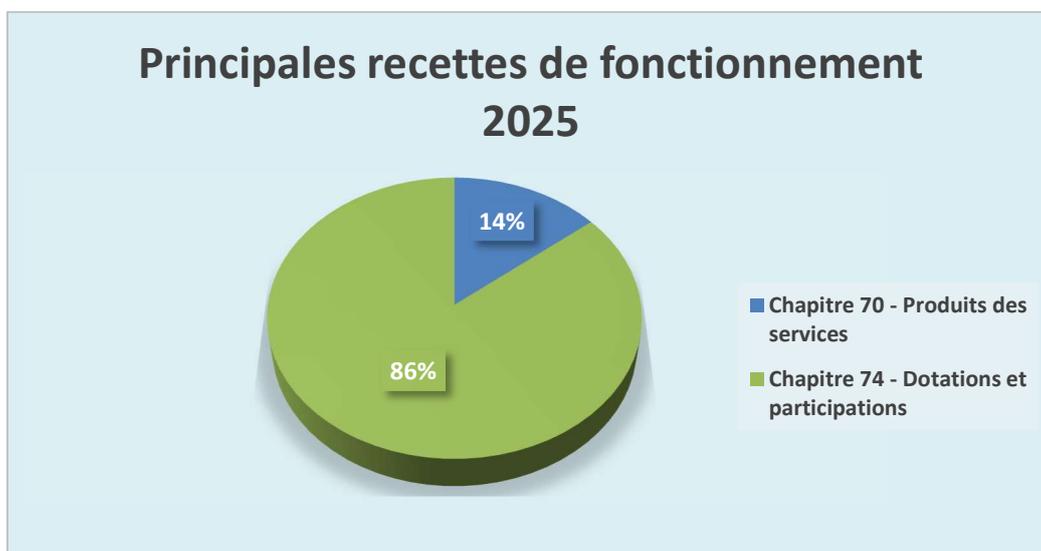
Les produits des services (**chapitre 70**) d'un montant de 330 000 € sont revus à la hausse par rapport au budget 2024, en raison de l'augmentation des effectifs d'élèves de la rentrée scolaire 2024/2025.

Les dotations et participations (**chapitre 74**) d'un montant de 2 001 000 € sont également en progression par rapport au budget 2024.

- ✓ Les dispositifs des classes orchestres au collège OAC et des classes à l'école primaire OAE sont en plein développement ainsi que les interventions en milieu scolaire (IMS) : un montant total estimé à 110 000 € ;
- ✓ La participation départementale constitue la principale ressource du Conservatoire, sa reconduction est attendue à l'identique pour 2025 à hauteur de 1 521 000 € ;
- ✓ Le montant de la participation des communes prévu est de 370 000 € en raison de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits (350 000 € au BP 2024).

D'autres recettes complémentaires sont enregistrées pour 17 000 € (**chapitres 013 et 75**) : Atténuations de charges (remboursement de rémunérations et charges sociales d'un professeur titulaire en détachement) pour 10 000 € et autres produits de gestion courante (remboursement du SDIS06 dans le cadre d'une convention de mise à disposition de musiciens pour les cérémonies départementales) pour 7 000 €.

Au **R002** : Estimation d'un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement à hauteur de 301 397.56 € qui doit tenir compte d'un besoin de financement de la section d'investissement. C'est un indicateur positif signe d'une bonne santé financière.



📊 Evolution de la participation du Département des Alpes-Maritimes

Exercices	Participation Département	Budget de Fonctionnement CAM	%	Nb d'élèves	Différence CAM
2019	1 000 000 €	1 532 500 €	65%	538	532 500 €
2020	1 000 000 €	1 575 000 €	63%	396	575 000 €
2021	1 100 000 €	1 634 950 €	67%	530	534 950 €
2022	1 110 277 €	1 645 885 €	67%	732	535 608 €
2023	1 230 937 €	1 846 582 €	67%	1039	615 645 €
2024	1 521 000 €	2 314 750 €	66%	1199 *	793 750 €
2025	1 521 000 €	2 538 000 €	60%		1 017 000 €

* au 30/11/2024 :
1 059 inscrits + 140 à venir

Pour 2025, il est envisagé une participation constante. Le maintien de la participation du département au sein du Conservatoire est essentiel pour garantir son développement et son rayonnement.

📊 Evolution des recettes d'activité

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Evolution 23/24 ▶ 24/25
EFFECTIFS				
Nombre enfants inscrits	590	779	802	3%
Nombre adultes inscrits	142	260	257	-1%
Nombre d'inscription en attente			140	
TOTAL au 30/11/2024	732	1039	1199	15%

Effectif Musique au 30/11/2024	732	1039	1096	5.49%
Effectif Danse au 30/11/2024			103	

COURS				
Nombre d'heures hebdomadaires	508	639	712 *	11%

* au 30/11/2024

ATELIER				
Eveil musical, djembé, musiques traditionnelles, ensembles	23	34	153	

IMS				
Nombre de classes	99	107	124	16%
Nombre d'élèves	2025	2140	2600	21%

CRECHES				
Nombre de structures	7	7	4	-43%

OAC				
Nombre de classes	2	6	8	33%
Nombre d'élèves	53	63	135	114%

CHORALES				
Nombre de choristes	240	285	108 *	

* au 30/11/2024

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Evolution 23/24 ▶ 24/25
COLLECTIVITÉS				
Nombre d'adhérents	33	40	47	18%

PERSONNEL au 30/11/2024				
Enseignants	33	37	40	8%
Administratifs	5	5	5	
Directeur		1	1	

Un budget maîtrisé, sans dégrader la qualité des services à la population, auquel il convient d'ajouter une dynamique importante en matière de recettes de fonctionnement.

La hausse prévisionnelle des encaissements se confirme autour du nombre d'élèves inscrits en Musique et en Danse, du nombre de classes orchestres au collège OAC et à l'école primaire OAE ainsi que des interventions en milieu scolaire IMS.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement prévisionnelles à hauteur de 143 832.56 €, soit un peu plus de 59 % par rapport au budget 2024.

Dépenses d'Investissement	BP 2023	BP 2024	Prévisions BP 2025	2024/2025
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	90 309.71 €	89 064.63 €	143 432.56 €	
Sous-total Dépenses Réelles d'Investissement	90 309.71 €	89 064.63 €	143 432.56 €	61.04%
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	950.00 €	950.00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			400.00 €	
TOTAL	91 259.71 €	90 014.63 €	143 832.56 €	59.79%

Dans un contexte où le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire connaît une hausse significative, il était devenu impératif d'investir dans l'acquisition d'instruments de musique. En 2025, le Conservatoire va investir dans l'acquisition d'un piano à queue, de pianos droits en remplacement de ceux devenus vétustes et différents instruments de musique, notamment dans le cadre de l'ouverture de la classe orchestre à l'école primaire. Cette augmentation du nombre d'élèves nécessite une réponse adéquate pour garantir un enseignement de qualité et des conditions d'apprentissage optimales.

Les dépenses d'investissement au **chapitre 21** sont dédiées à l'acquisition d'instruments pour un montant de 143 432.56 €, autofinancée grâce à l'excédent de fonctionnement. Des investissements nécessaires sur le parc instrumental.

Le **chapitre 041** (opérations patrimoniales) concerne un bien qu'il convient d'intégrer dans l'inventaire du Conservatoire omis sur l'exercice 2024, à hauteur de 400 €.

Des recettes d'investissement prévisionnelles à hauteur de 143 832.56 €, soit un peu plus de 59 % par rapport au budget 2024.

Recettes d'Investissement	BP 2023	BP 2024	Prévisions BP 2025	2024/2025
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés			111 397.56 €	
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	9 000.00 €	16 650.00 €	32 035.00 €	92,40%
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			400.00 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de Fonctionnement		35 000.00 €		
R001 - Solde exécution investissement reporté	82 259.71 €	38 364.63 €		
TOTAL	91 259.71 €	90 014.63 €	143 832.56 €	59,79%

Les recettes d'investissement au **compte 1068** pour un montant de 111 397.56 € correspondent à la couverture du besoin de financement estimée à 2 153.11 € au 30/11/2024 et à une dotation complémentaire en réserve pour 109 244.45 €.

En effet, le résultat de clôture de la section d'investissement en 2024 sera déficitaire en raison d'un montant plus élevé en dépenses (acquisitions d'instruments) qu'en recettes.

En conséquence, le résultat de clôture excédentaire cumulé de la section de fonctionnement en 2024 servira à la couverture du besoin d'investissement.

La reprise des résultats définitifs ainsi que des reports se feront par anticipation lors du vote du budget primitif 2025.

Le **chapitre 040** est constitué en outre par les écritures d'ordre liées aux amortissements pour 32 035 €.

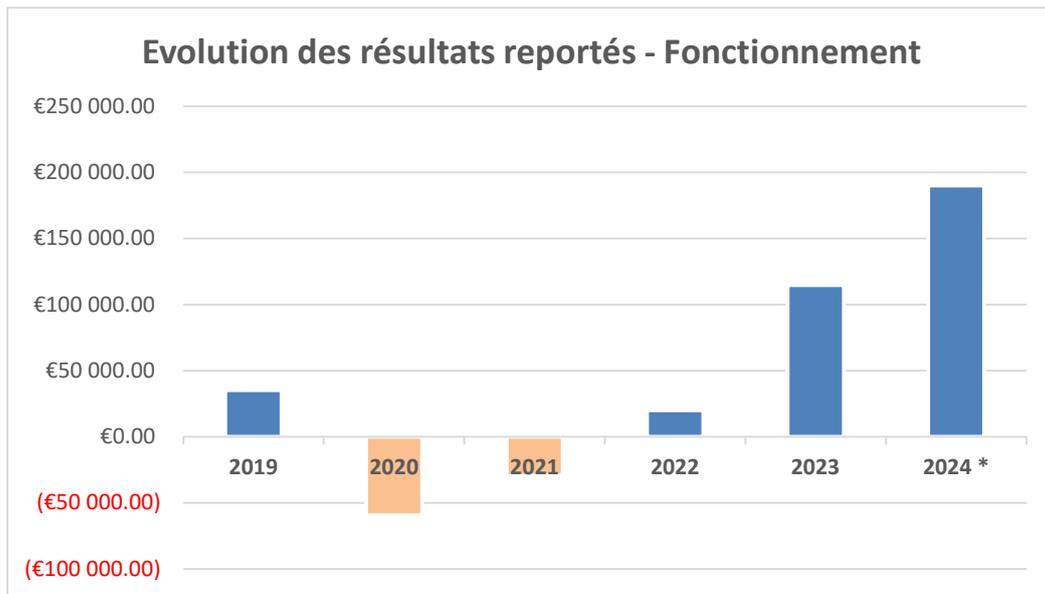
Comme susmentionné, le **chapitre 041** concerne un bien qu'il convient d'intégrer dans l'inventaire du Conservatoire omis sur l'exercice 2024, à hauteur de 400 €.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT

Exercices	Résultats reportés
2019	35 226.34 €
2020	-59 430.46 €
2021	-29 526.65 €
2022	20 074.70 €
2023	114 522.33 €
2024 *	190 000.00 €

* Estimation au 30/11/2024

Résultat de l'excédent de
Fonctionnement cumulé : 301 397.56 €
Dont 190 000 € en recettes de
Fonctionnement et 111 397.56 €
affecter à la section d'investissement



Depuis 2022, la situation financière du Conservatoire s’est nettement améliorée avec un résultat de fonctionnement excédentaire estimé pour 2024 à 190 000 €, après couverture du besoin d’investissement. Ce résultat est susceptible d’évoluer en fonction des opérations budgétaires effectuées d’ici la fin de l’exercice.

A ce titre, il convient de remercier Le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Monsieur Charles Ange GINESY, et Le Président de la Commission des Finances du Département des Alpes-Maritimes, Monsieur Éric CIOTTI, pour leurs attentions, efforts et soutiens.

Contrairement à la participation du Département, les recettes en provenance des Communes et des Familles sont articulées sur l’activité. Elles dépendent donc non seulement des barèmes et des tarifs que le Comité Syndical vote et que le Conservatoire applique, mais également du volume d’activité que le Conservatoire déploie.

A noter que les barèmes de participation communale et les tarifs d’inscription pour la rentrée scolaire 2024/2025, votés lors du Comité Syndical en date du 22 mai 2024, ont été maintenus par rapport aux années précédentes (reconduction de 2023/2024 – 2022/2023 - 2021/2022-2020/2021).

Tarifs forfaitaires annuels « Musique » appliqués pour l'année scolaire 2024/2025

		Commune membre	Commune non-membre
TARIF ENFANTS ET ADOLESCENTS			
A	Eveil musical collectif de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	Atelier de pratiques artistiques collectives : djembé, percussions, musiques actuelles, musique traditionnelle	230 €	340 €
C	Cursus instrumental individuel diplômant (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans)	325 €	670 €
D	Chorale enfant uniquement	120 €	120 €
E	MAO : partitions, enregistrement, création	250 €	310 €
K	Adhésion Orchestre au collège	30 €	30 €
TARIF ADULTES			
F	Cours instrumental individuel (hors cursus)	560 €	720 €
G	Atelier de pratiques artistiques collectives : musique traditionnelle, djembé, cordes, chœur, voix, collectif MAA	340 €	360 €
H	MAO : partitions, enregistrement, création	370 €	370 €
I	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	150 €	150 €
J	Chorale adulte schéma départemental sans chef de chœur	30€	30 €

Tarifs forfaitaires annuels « Danse » appliqués pour l'année scolaire 2024/2025

		Commune membre	Commune non-membre
TARIF ENFANTS - PRÉADOS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours enfants : de 6 à 8 ans Hip Hop	235 €	265 €
DD	Cours préados : de 9 à 17 ans Danse, Hip Hop	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €
TARIF ADULTES			
FD	Cours Zumba, Danse, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Cours Hip Hop	435 €	465 €

Les barèmes des participations pour les Communes et les partenaires sont de l'ordre de :

- ✚ 470 € en zone rurale ;
- ✚ 670 € en zone urbaine.

Ces montants s'appliquent au nombre d'enfants inscrits en cours individuel et au nombre de classe d'IMS (une IMS est une intervention musicale en milieu scolaire, ou équivalent, représentant, en fonction de considérations pédagogiques, entre 12 et 15 séances, de ¾ d'heure à 1 heure, égrainées sur la longueur de l'année scolaire, et en général regroupées sur un semestre).

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

Les graphiques et tableaux suivants illustrent les principales données relatives aux effectifs du Conservatoire des Alpes-Maritimes extraits du logiciel e-magnus RH.

I. Les effectifs 2024

Structure des effectifs par grade

Grade	Nb d'agents dans le grade
Agents sans grade	17
Adjoint administratif ppal 1° cl	1
Adjoint administratif ppal 2° cl	1
Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	22
Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	14
Attaché principal	1
Prof d'Enseig Artist CI Normal	2
Prof d'Enseig Artist Hors CI	1
Rédacteur	3

Nb d'agents dans l'établissement : 62 agent(s)

Nb d'agents sans grade (14 vacataires + 3 élus) : 17

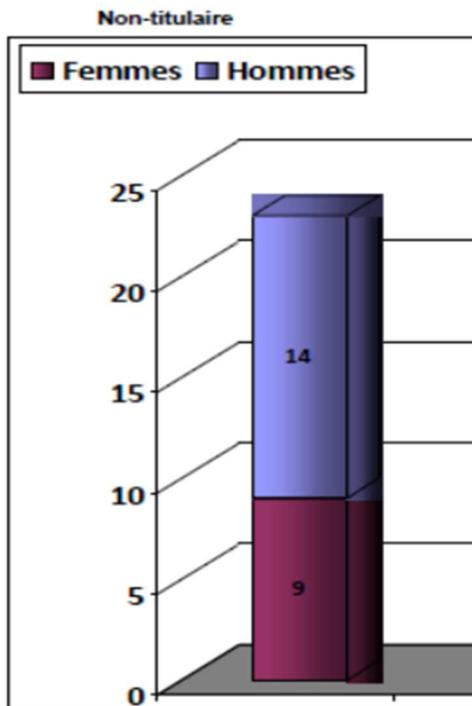
Total des effectifs au 30/11/2024 : 45 agents

Structure des effectifs par catégorie d'emplois

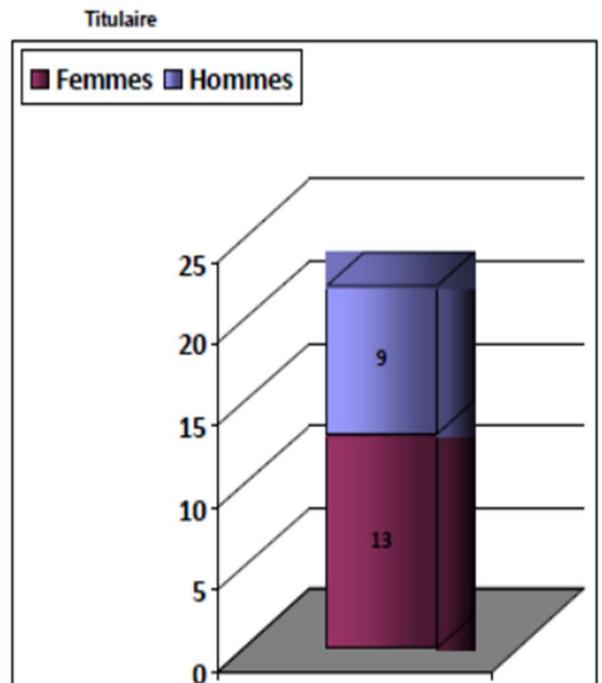
Catégorie	Effectif
A	4
B	38
C	3

TOTAL : 45 agents

Répartition des effectifs « Hommes/Femmes » par statuts

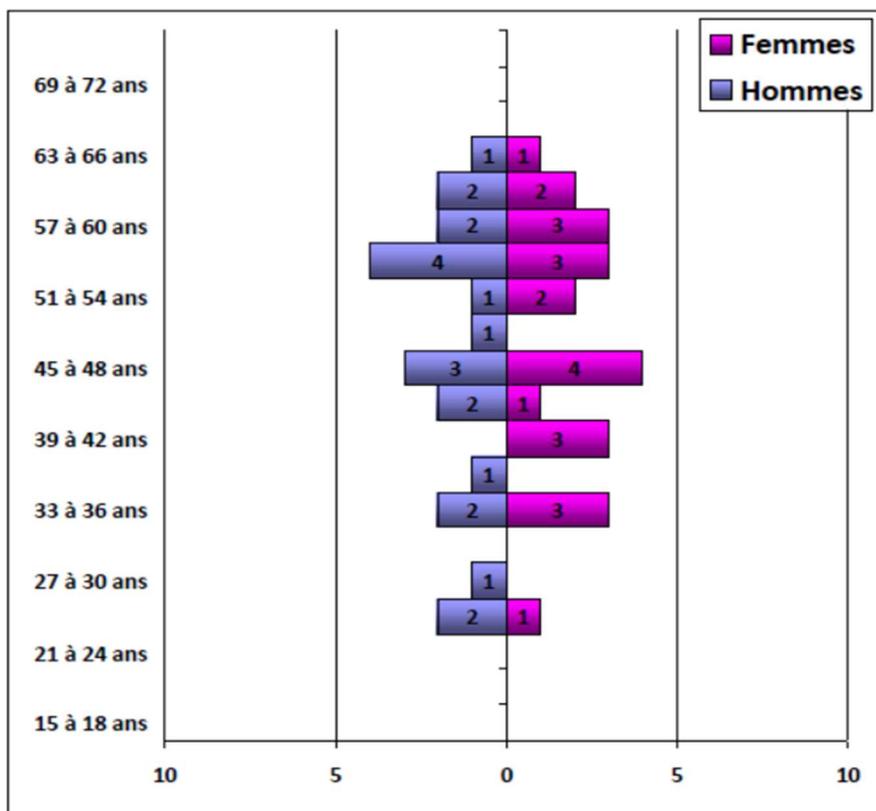


23 Non-titulaires (contractuels)



22 Titulaires

Structure des effectifs par tranche d'âge



Nombre d'hommes : 22

Nombre de femmes : 23

Total : 45

II. L'évolution prévisionnelle de la masse salariale en 2025

La masse salariale représente 77 % des dépenses réelles de fonctionnement du Conservatoire et s'élève à 1 965 400 €.

Le Conservatoire va poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale mis en œuvre de façon rigoureuse depuis plusieurs années et continuer notamment à réexaminer systématiquement les besoins à l'occasion des vacances de postes ou des départs en retraite.

Comme 2024, l'année 2025 sera marquée par des mouvements de personnel. Elle sera placée sur la continuité du large plan de recrutement de professeurs et sur plusieurs évolutions professionnelles des agents.

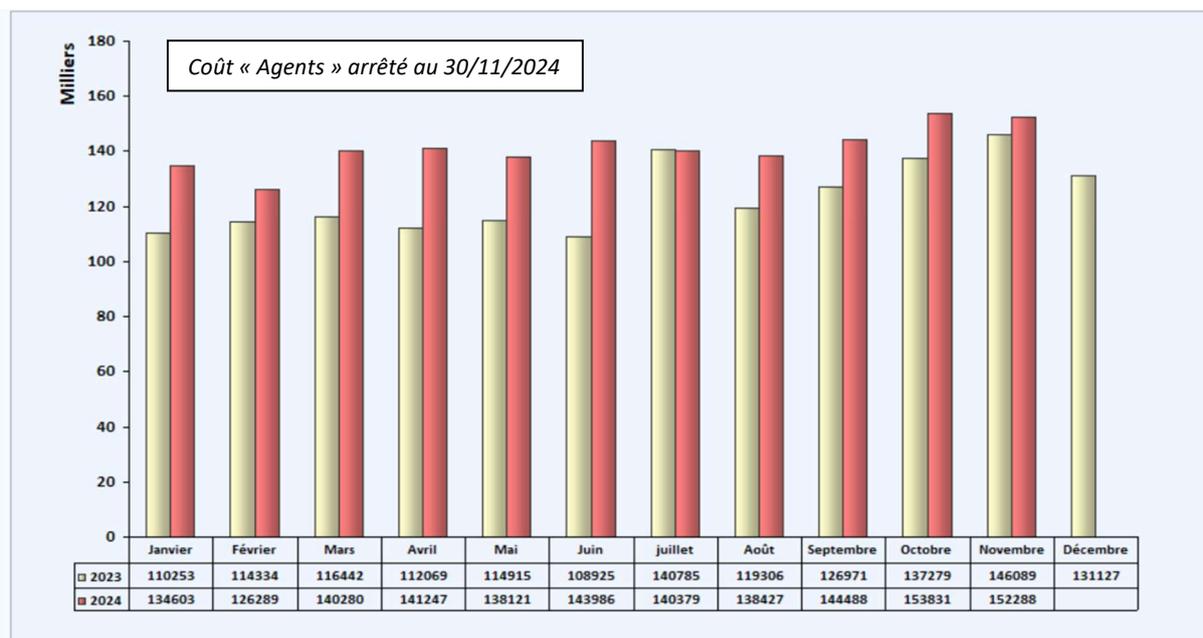
L'impact financier des évolutions de la masse salariale estimées pour 2025 serait de + 5.47 % par rapport à 2024.

RAPPEL : Pour l'année 2025, les nouvelles réglementations obligatoires en matière de cotisations pour les fonctionnaires territoriaux n'ont pas encore été publiées au J.O (Journal Officiel), cependant, la variation présentée ci-dessus s'explique par :

- La mise en place de la protection sociale complémentaire Prévoyance ;
- Le recrutement de 2 professeurs de danse à temps non complet (2 x 10h/20^{ème}) ;
- Le recrutement de 2 professeurs de batterie et saxophone (2 x 10h/20^{ème}) ;
- Le GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières :
 - 5 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (3 de catégorie B ; 2 de catégorie A) ;
 - 1 avancement de grade de catégorie A pour le passage en hors classe (sous réserve d'un départ à la retraite) ;
 - 1 avancement de grade par examen professionnel, ATEA Principal de 1^{ère} classe (sous réserve de réussite) ;
 - 1 promotion interne, 1 de catégorie B (sous réserve d'admission).

Sur les 3 remplacements prévus au budget 2024, 2 remplacements ont pu être budgétisés sur l'exercice 2025, pour prévenir d'éventuels arrêts maladies.

Le Conservatoire compte parmi ses effectifs 4 enseignants qui peuvent prétendre à un départ à la retraite à compter du mois de mai 2025 (1 enseignant en a fait la demande à ce jour).



III. Temps de travail

Le poste d’enseignant est fixé à 35h hebdomadaire. Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Conservatoire pour les enseignants est de 20 heures par semaine de face à face pédagogique de septembre à juillet suivant les zones du calendrier de l’éducation nationale (soit environ 33 à 35 semaines de cours en période scolaire), les enseignants ont un planning de 3 voire 5 jours par semaine. Dans le cadre de leurs missions, les enseignants se doivent d’effectuer des auditions internes et externes, des examens de cycle, des concerts, des récitals, des conseils de classe ainsi qu’un projet pédagogique sous la forme d’un concert de gala.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Conservatoire est fixé à 37h30 pour l’ensemble des agents administratifs.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail, les agents administratifs bénéficient de jours de réduction de temps de travail (soit 15 jours annuels de RTT pour 37h30) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

L’ÉTAT DE LA DETTE

Pour l’exercice 2025, le Conservatoire des Alpes-Maritimes n’a pas prévu de recourir à l’emprunt.